

n° 004628-01

janvier 2007

**CELLULE MINISTERIELLE
de VEILLE OPERATIONNELLE
et d'ALERTE
(CMVOA)**

RAPPORT D'EVALUATION



CONSEIL GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

Rapport n° 004628-01

RAPPORT D'EVALUATION

de la CELLULE MINISTERIELLE

de VEILLE OPERATIONNELLE et d'ALERTE

(CMVOA)

établi par

Jean-Claude FINOT

ingénieur général des Ponts et Chaussées

Liste de diffusion:

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

- Le directeur du Cabinet du ministre 2 ex
- Le secrétaire général du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer 2 ex
- La directrice générale du personnel et de l'administration 1 ex
- Le haut fonctionnaire de défense, chef du service de défense et de sécurité 2 ex

- Le vice-président du CGPC 1 ex
- Le secrétaire général du CGPC 2 ex
- La présidente et les présidents de section du CGPC 7 ex
- Les secrétaires de section du CGPC 7 ex

- MM Finot (rapporteur) 1 ex

- Archives CGPC 1 ex

RESUME

Sur la demande du haut fonctionnaire de défense, chef du service de défense et de sécurité, le CGPC a organisé un audit du fonctionnement du CMVOA, organisme incorporé au SDS et dont la mission est schématiquement de recueillir des informations sur tout événement ayant un effet significatif sur les transports, le tourisme, le logement ..., dans le but d'informer dans les meilleurs délais les cabinets des ministres. L'information recueillie est largement diffusée dans les directions du ministère simultanément. La cellule de veille assure également la mémoire de ces événements et des cheminements des informations.

La mission a constaté que bien que cette organisation soit très récente, elle fonctionne de manière satisfaisante. Il faut toutefois noter un besoin de consolidation, d'abord au niveau des personnels pour lesquels un effort de fidélisation doit être entrepris ainsi qu'un effort de formation initiale et continue.

Bien qu'un effort d'aménagement des locaux ait été réalisé en 2006, il apparaît que les conditions de travail des personnels permanents doivent être encore améliorées.

Les directions générales du ministère se sont rapidement mobilisées pour la réussite de cette nouvelle cellule, et ont signé au cours de 2006 des protocoles d'accord avec le SDS. Ces protocoles doivent être révisés au vu de l'expérience de la première année de fonctionnement, mais globalement ils sont satisfaisants. Des accords doivent maintenant être signés avec les grands opérateurs, ayant eux-même des cellules de veille permanente. Les services déconcentrés du ministère devront également être mobilisés pour participer à cet effort de recueil d'informations.

Enfin, le CMVOA devra développer sa capacité d'analyse pour faire profiter le ministère de la masse d'informations qu'il récolte et qu'il n'exploite que très partiellement en temps réel..

SOMMAIRE

1	Préambule.....	11
2	Introduction.....	13
3	Déroulement de la mission.....	14
4	Le centre de veille.....	15
4.1	Sa mise en oeuvre a été rapide	15
4.2	Mais il est nécessaire de réaliser sa consolidation.....	15
4.2.1	<i>L'effectif est tout juste suffisant et le taux de rotation des personnels est trop rapide....</i>	<i>15</i>
4.2.2	<i>La formation initiale et continue des agents est encore à construire.....</i>	<i>16</i>
4.2.3	<i>Les locaux ont nécessité une adaptation et l'implantation à la Défense est peut-être provisoire.....</i>	<i>17</i>
5	Des protocoles signés avec les différents correspondants définissent qui fait quoi et tentent une classification des événements.....	18
5.1	Les protocoles avec les directions d'administration centrale du ministère sont tous signés....	18
5.2	Quelques protocoles avec des opérateurs sont en préparation. Cette démarche doit être poursuivie et tenue à jour.....	19
6	Premiers bilans	20
6.1	La collecte de l'information se fait correctement, mais assez peu avec les moyens propres du ministère. Les services déconcentrés doivent être plus concernés par la démarche.....	20
6.2	La diffusion des informations collectées se fait plutôt bien et les bulletins d'informations sont appréciés.....	20
6.3	Les synthèses à la suite d'évènements sont encore laborieuses.....	21
7	Conclusion : le CMVOA existe et fonctionne. Il doit être conforté pour rester efficace.	23
	Récapitulatif des recommandations :	25
	ANNEXE 1 : Lettre de commande du HFD.....	27
	ANNEXE 2 : Lettre de mission.....	29
	ANNEXE 3 : Liste des personnes rencontrées (hors SDS).....	31
	ANNEXE 4 : Nombre de messages reçus en 2006.....	33
	ANNEXE 5 : Nombre de messages émis en 2006.....	35
	ANNEXE 6 : Un exemple de protocole (DGR/SDS).....	37
	ANNEXE 7 : Exemples de publications.....	43

1 Préambule

Par note n° 10/DERVO du 6 mars 2006 concernant la cellule ministérielle de veille opérationnelle et d'alerte (CMVOA), le Haut fonctionnaire de Défense, Chef du service de défense et de sécurité, a demandé au Vice Président du CGPC de bien vouloir faire procéder à une « évaluation du dispositif mis en place » et de « formuler des recommandations qui pourraient s'avérer utiles pour améliorer son efficacité ».¹

Par note 2006-0065-01 du 17 mars 2006 Frank MORISSEAU, ingénieur général des ponts et chaussées était désigné pour effectuer cette mission.

Le décès de M. Morisseau en septembre 2006 a conduit à désigner Jean Claude FINOT pour la poursuite de cette étude ²(note n° 004628-01 du 18 septembre 2007).

¹Voir annexe 1

²Voir en annexe 2

2 Introduction

Le rapport d'étude sur la gestion de crise et les centres opérationnels, remis le 10 février 2004 au directeur de cabinet du Premier ministre par le préfet Dussourd, ainsi que le plan d'action remis ensuite, portaient notamment sur l'amélioration de la continuité, de la veille et également de la coordination de crise dans les ministères techniques.

Par lettre du 11 octobre 2004 le directeur de cabinet du ministre chargé de l'Équipement et des transports a demandé la mise en place d'une cellule opérationnelle ministérielle chargée de la transmission et de la valorisation des informations sensibles. Une étude de préfiguration a été confiée à Jean Yves CHATALIC. Cette étude a été remise le 11 février 2005.

La Cellule Ministérielle de Veille Opérationnelle et d'Alerte (CMVOA) a été mise en service en été 2005 dans une forme provisoire liée au faible effectif initial et a été mise en service opérationnel 24 heures sur 24 et 365 jours par an à partir du début de l'année 2006.

Ses missions principales sont :

- collecter, consolider, effectuer la synthèse et la distribution des informations sensibles relatives aux événements accidentels majeurs concernant les domaines de compétences du ministère
- assurer la fonction de point d'entrée permanente support pour les « points de contact » internationaux dans les domaines maritime et aérien, dans le cadre de nos engagements communautaires et/ou internationaux
- identifier les événements ou les situations susceptibles de nécessiter des décisions de niveau ministériel et/ou avoir des impacts médiatiques
- permettre au HFD de fournir de l'information en temps réel, d'une part aux cabinets ministériels et d'autre part aux directeurs généraux et directeurs d'administration centrale.
- faciliter la coordination des acteurs, tant au plan ministériel qu'interministériel en facilitant le partage d'informations
- servir de support opérationnel aux cadres de permanence
- gérer l'ensemble des équipements de communication placés sous la responsabilité du HFD

Cette cellule est complétée par un centre de gestion de crise, activé en cas de besoin permettant la mise en place d'un dispositif inter-services au niveau ministériel, voire interministériel.

3 Déroulement de la mission

Le CMVOA fait partie du service de défense et de sécurité. Il est au centre du réseau ministériel de veille et d'alerte.

On peut distinguer deux grandes fonctions :

- Une fonction de veille et d'alerte assurée dans la salle de transmission, armée par une équipe de 8 agents postés, plus un encadrement de deux personnes. Cette fonction est assurée en permanence (24 h sur 24 et 365 jours par an). Ils reçoivent environ 600 000 messages, par an³. Ils en traitent un peu moins de 10 % et publient un bulletin de synthèse quotidien et également des bulletins spéciaux appelés Flash pour les événements les plus significatifs⁴. Pour assurer au mieux cette mission de recueil d'informations, le SDS a signé des protocoles avec chaque direction du ministère⁵ pour définir qui fait quoi et quelles informations sont transmises à qui. Chaque matin, le CMVOA émet un bulletin quotidien et pour chaque événement important des flashes⁶. Il archive toutes les informations de manière à être capable de reconstituer l'historique des événements et de la diffusion des informations.
- Une fonction d'accueil d'une éventuelle cellule de crise, ouverte en temps que de besoin, et qui sert également dans le cadre des exercices (ministériels ou interministériels)

Reprenant le travail initié par Frank Morisseau, la mission s'est déroulée du 15 août au 15 décembre 2006. Elle s'est d'abord attachée à examiner le fonctionnement du service permanent. Pour ce faire elle a rencontré l'encadrement et un certain nombre d'agents. Les observations et les recommandations font l'objet du chapitre 4.

Ensuite, conformément à la demande du HFD, elle a rencontré chaque direction générale⁷ pour évaluer la connaissance qu'elle avait du CMVOA, les éventuelles critiques sur son fonctionnement et les éventuelles mises au point nécessaires sur les protocoles. Ce sujet fait l'objet du chapitre 5.

Enfin, dans le chapitre 6, on trouvera les premiers bilans du fonctionnement du CMVOA que l'on peut établir après une année de fonctionnement. Les différents canaux par lesquels les informations sont acheminées, la manière dont elles sont triées et relayées vers les différents demandeurs, et leur exploitation pour archivage et suivi.

³Cf annexe 5: nombre de messages reçus en 2006

⁴Cf annexe 6 : nombre de messages émis en 2006

⁵Cf annexe 7 : un exemple de protocole

⁶Cf annexe 8 : exemple de bulletin journalier et de flash

⁷ Cf annexe 3 Liste des personnes rencontrées hors SDS

4 Le centre de veille

4.1. Sa mise en oeuvre a été rapide

La décision de création a été prise au début de 2005 et le centre de veille fonctionne de manière semi-permanente depuis l'été 2005, et de manière permanente depuis le début de l'année 2006. Les affectations ont été réalisées en deux temps : 4 agents au 1er août 2005 et 4 autres au début 2006. La première partie était composée essentiellement de techniciens sortant d'école, et la deuxième partie plutôt de personnels d'autres administrations ayant déjà une expérience professionnelle. Malgré une formation initiale quasi inexistante, le fonctionnement initial à temps partiel pendant quelques mois a permis un rodage du dispositif qui s'est avéré très rapidement opérationnel. Les locaux ont été adaptés progressivement, pour devenir plus fonctionnels tout au long de l'année 2006.

Les outils se sont également améliorés : outils de communication et raccordement aux différents réseaux véhiculant les informations utiles, abonnement à l'AFP, moyens de visualisation des médias grand public. Doté des équipements de communication actuels correctement dimensionnés, le CMVOA garde une trace de tous les messages échangés avec ses interlocuteurs. Le téléphone est également très utilisé et compte tenu des informations échangées, on peut s'étonner que les communications téléphoniques ne fassent pas l'objet d'un enregistrement systématique sur les positions de veille. La mission **recommande donc de faire installer dans les meilleurs délais un dispositif d'enregistrement des communications téléphoniques.**

4.2. Mais il est nécessaire de réaliser sa consolidation

4.2.1 L'effectif est tout juste suffisant et le taux de rotation des personnels est trop rapide.

Le rapport de préfiguration avait identifié un besoin de 14 agents pour faire fonctionner le CMVOA en permanence, et hors situation de crise :

- 8 opérateurs de catégorie B en travail posté
- 2 techniciens des transmissions
- 2 secrétaires administratifs
- 2 cadres

A la fin de l'année 2006, l'effectif est de 10 personnes, c'est à dire l'encadrement et les opérateurs. Les techniciens des transmissions n'ont pas été recrutés, ni les personnels administratifs.

Le rythme de travail des personnels postés est basé sur un travail en trois vacations d'environ 8 heures réparties sur un cycle de 6 jours, qui nécessite donc 6 agents présents au minimum. Avec une affectation de 8 agents, on comprend aisément que la gestion des congés,

des formations initiales et continues, des départs et arrivées d'agents est très tendue. ⁸ Lorsque le nombre d'agents présents est supérieur à 6, les agents sont appelés à effectuer des vacations à horaire de bureau. Durant ces périodes à horaire de bureau, un agent assure une permanence pour pallier à une défection d'un agent opérationnel. Si deux agents sont absents en même temps, on intercale une astreinte au milieu des trois jours de repos pour faire face à une carence inopinée.

Alors que le centre n'est opérationnel que depuis un an on constate déjà un départ parmi les agents postés qui a heureusement été très rapidement remplacé. D'autres départs semblent se dessiner et la cause de ces départs doit être soigneusement analysée et surveillée pour éviter une rotation trop rapide des personnels se traduisant par une perte de compétence et par un besoin de formation qui mobilise des ressources propres au CMVOA.

L'examen de ce point fondamental qui est l'armement de la cellule, amène à faire les recommandations suivantes :

- **Poursuivre les recrutements pour armer les postes de l'unité technique et de l'unité administrative conformément aux prévisions initiales.** Ces postes font aujourd'hui défaut et amènent l'encadrement à reporter des missions sur les agents postés, ce qui n'est en général pas une bonne solution. **Les agents postés doivent être le moins possible distraits de leur travail de veille et les travaux de réflexion ou de conception doivent être confiés à des agents durablement à horaire de bureau.**
- **Aménager les cycles de travail pour dégager des temps de repos.** On ne peut pas demander à un agent posté de rester vigilant pendant 7 ou 9 heures sans admettre des temps de récupération.
- **Avoir recours au sureffectif temporaire pour anticiper les rotations de personnels et permettre la formation des nouveaux arrivants**
- **L'encadrement doit être repensé pour trouver une fonction d'appui à l'effectif de veille.** C'est une fonction horizontale, à horaires de bureau, dont l'objectif est d'assurer une certaine continuité du service, de coordonner le travail des agents postés, de s'assurer que les nouvelles consignes sont connues et appliquées, d'écouter les agents postés et de répondre à leurs questions. L'équipe des agents postés a besoin d'un manager, connaissant leur travail (et donc l'ayant pratiqué), et assurant un lien horizontal qui fait défaut aux agents employés dans un tour de service qui par définition ne les amène pas à se rencontrer

4.2.2 La formation initiale et continue des agents est encore à construire

Devant l'urgence, et compte tenu de cette phase « pionnière » liée à la création du CMVOA, les problèmes de formation ont été traités de manière empirique. La liste des tâches que les agents postés doivent accomplir avait été dressée dans le rapport de préfiguration. Avec l'aide de l'encadrement, la diversité des profils des agents affectés a heureusement

⁸Le cycle de travail comprend une vacation de matinée de 6h15 à 14h (7h45 d'amplitude), une vacation d'après midi de 13h à 21h15 (8h15 d'amplitude) et une vacation de nuit de 21h à 6h30 (9h30 d'amplitude)

permis de couvrir à peu près le domaine de compétence et la mise en situation opérationnelle rapide des agents. Toutefois le niveau des prestations fournies par chaque agent n'est pas homogène, et personne n'est capable aujourd'hui d'assurer que tous les agents ont le niveau minimal de performance. En clair **il est urgent de structurer les manuels d'exploitation et de formation du CMVOA et de mettre en place la formation initiale et continue des personnels associée**. Il est recommandé également de réserver un temps identifié dans le tableau de service pour faire sur le lieu de travail une homogénéisation des connaissances et des méthodes de travail (cf ci-dessus la recommandation sur le besoin d'un poste hors tour de service).

4.2.3 Les locaux ont nécessité une adaptation, et l'implantation à la Défense est peut-être provisoire

Installé au 18^{ème} étage de l'Arche, pilier sud à la Défense, auprès du HFD, le CMVOA occupe 200 m². Ses locaux comprennent :

- la salle de transmission (33m²), utilisée en permanence pour rassembler les informations, en effectuer la synthèse et assurer une communication rapide avec les partenaires
- la salle de « travail et de synthèse » (34m²). Il s'agit d'une salle de réunion qui en cas de crise peut accueillir l'ensemble des services concernés par la crise
- la salle de décision (environ 47 m²), située à proximité immédiate de la précédente. Elle est utilisée ou non en fonction de la gravité et de complexité de la crise
- une salle est mobilisable au 33-34^{ème} étage dans le cas où le ministre voudrait rencontrer les médias (conférence de presse par exemple)
- de plus, quatre bureaux peuvent être mis à disposition du directeur de crise, de son adjoint et des DAC concernées par la crise.

Des locaux de vie (28m²) permettent un fonctionnement permanent d'une cellule de crise et des locaux techniques (24m²) pour stocker des rechanges, la documentation, pour réparer éventuellement les matériels.

A ce stade il faut noter que les personnels qui sont postés et qui sont donc H24 et 365 jours par an dans la salle de transmission n'ont pas accès à ces locaux de vie. Il est vrai que pendant leur service ils ne peuvent quitter leur poste, mais **des aménagements devraient être faits pour que leurs conditions de veille soient plus confortables**. Des transformations ont déjà été apportées à la climatisation et aux dispositifs de contrôle d'accès, mais il s'agit d'appliquer les règles concernant les travailleurs isolés et de permettre à un agent qui fait une permanence de plus de 9 heures la nuit de se restaurer et de se reposer si l'actualité le permet. La nouvelle disposition de la salle de transmission protège un peu mieux les agents, mais leur local est encore trop ouvert, ce qui facilite une circulation trop importante pendant la journée, qui nuit à la concentration nécessaire au travail de veille active.

Le missionnaire a bien noté la volonté du HFD d'installer le CMVOA plus près du ministre de manière à être plus efficace au quotidien et en cas de crise. Bien que cette

organisation n'entre pas dans les objectifs de la présente mission, on peut souligner que le souci de se rapprocher du ministre aura pour effet de s'éloigner des directions du ministère, ce qui ne doit pas être négligé dans l'étude de ce déplacement.

5 Des protocoles signés avec les différents correspondants définissent qui fait quoi et tentent une classification des évènements

Parallèlement à la mise en route du centre de veille, le SDS s'est attaché à signer avec les directions d'administration centrale des protocoles. Ces documents définissent le rôle de chaque partie dans la remontée de l'information et également dans sa diffusion. Les protocoles s'attachent également à classer les évènements en 3 niveaux et à chaque niveau correspond un niveau de vigilance :

- le niveau I correspond à une veille permanente pour une situation qui ne présente pas de risques particuliers
- le niveau II correspond à une veille renforcée pour les évènements qui justifient un suivi particulier
- le niveau III correspond à une alerte ou à une crise avérée pour les situations particulièrement graves et qui nécessitent en général des prises de décision de niveau central.

Sont annexés à chaque protocole d'une part une liste non exhaustive des évènements significatifs devant faire l'objet d'un suivi par le CMVOA, et d'autre part d'une liste des contacts utiles au sein de la direction concernée.

5.1 Les protocoles avec les directions d'administration centrale du ministère sont tous signés

Au 31 décembre 2006, des protocoles sont signés avec le secrétariat général, avec chaque direction générale et direction du ministère. Au cours de la mission, toutes les directions ont été rencontrées (cf annexe 3). Dans la plupart des rencontres les directeurs généraux étaient présents en personne, ce qui montre leur degré d'implication dans le fonctionnement du CMVOA. Ils ont exprimé leur satisfaction générale sur le rôle joué par ce nouveau service, et les répercussions qui s'en sont suivies dans leurs propre direction, notamment sur le système de permanence existant ou créé en même temps que le CMVOA. Il est un peu tôt pour faire un bilan pertinent sur le fonctionnement de ces protocoles, mais aucun élément n'amène à les remettre en cause à ce jour. Quelques calages sont encore à faire sur la classification des évènements, mais il n'y a pas eu de graves erreurs au cours de cette première année de fonctionnement. Un seul des protocoles est à reprendre assez

fondamentalement (DGUHC). D'autres doivent subir un « toilettage ». A noter un cas de dysfonctionnement avec la DSCR dans lequel le CMVOA serait allé au delà de son rôle en diffusant une information interprétée comme une consigne par les services déconcentrés, alors qu'il était de la compétence de la DSCR de décider ou non l'application de cette consigne. L'analyse est encore à faire au CMVOA. Par ailleurs un travail de comparaison entre les chiffres de victimes de la route du Centre National d'Information Routière (CNIR) et ceux du CMVOA serait à faire pour s'assurer de la cohérence des informations.⁹

A ce jour les services déconcentrés du ministère ont été laissés à l'écart, essentiellement pour ne pas interférer avec la grande réorganisation en cours. seules les DRE¹⁰, par l'intermédiaire de leurs responsables Sécurité-Défense, ont été associés et un rapide sondage effectué ont permis au missionnaire de se rendre compte que les DRE ne se sentent pas encore concernés. Cette question est en train d'évoluer car la création des DIR¹¹ est maintenant effective, ce qui va permettre à la DGR¹² de mettre en place des consignes de remontée d'information avec ces directions.

Il est donc recommandé de **mettre rapidement en oeuvre une action, concertée avec le secrétariat général et les directions générales, en direction des services déconcentrés du ministère avec pour objectif d'améliorer la circulation de l'information (amélioration quantitative et qualitative)**

5.2 Quelques protocoles avec des opérateurs sont en préparation. Cette démarche doit être poursuivie et tenue à jour

Aucun protocole avec les opérateurs n'est à ce jour signé. Sur le principe, les directions du ministère se sont montrées un peu réticentes sur cette démarche qui risquait de bouleverser les circuits d'information entre les opérateurs et leurs directions. Par ailleurs les opérateurs ont craint de multiplier les points de contacts en cas de crise ou d'évènements significatifs. Ces inquiétudes disparaissent peu à peu et avec le soutien du directeur général de la DGMT¹³, des discussions sont très avancées avec la SNCF, qui, sans attendre la signature de protocole, alimente le CMVOA en informations à partir du CNO Infra de St Lazare. Une démarche similaire est en cours avec la RATP. L'orientation retenue par la DGMT est d'annexer au protocole SDS-DGMT des notes décrivant comment et à qui les opérateurs transmettent les informations et quelles informations. Il est recommandé de continuer la démarche entreprise et **de signer, en liaison avec les directions générales du ministère, des accords avec les grands opérateurs** : SNCF, RATP, Concessionnaires d'autoroute, Concessionnaires de tunnels, Air France, Aéroport de Paris, ... de manière à améliorer le recueil d'informations.

La participation des services déconcentrés pourrait être un moyen de multiplier les contacts et d'accéder aux informations venant aussi des plus petits opérateurs ou des opérateurs répartis dans les régions et départements.

⁹ Les chiffres du CMVOA ne prennent en compte que les constatations immédiates après l'accident sans attendre l'évolution de l'état de santé des victimes alors que la sécurité routière compte dans ses statistiques des victimes déclarées après plusieurs jours.

¹⁰Direction régionale de l'équipement

¹¹Direction interrégionale des Routes

¹²Direction générale des Routes

¹³Direction générale de la mer et des transports

6 Premiers bilans

6.1 La collecte de l'information se fait correctement, mais assez peu avec les moyens propres du ministère. Les services déconcentrés doivent être plus concernés par la démarche.

Après une année d'existence et de fonctionnement continu, on peut constater que le recueil d'information se passe plutôt bien dans l'ensemble. Les différents réseaux auxquels le CMVOA est « abonné » lui permettent pratiquement un sans faute. Mais il faut bien constater que, excepté pour les informations routières acheminées par le CNIR et les informations concernant l'aérien acheminées par la DGAC¹⁴, les informations ne remontent pas par les services du ministère. On constate même que pour le maritime, le filtre a des mailles trop fines et que seuls les événements importants concernant la navigation commerciale sont portées à la connaissance du CMVOA. Le réseau qui fournit le plus d'informations est le réseau SYNERGI, du ministère de l'intérieur, alimenté en grande partie par les SDIS¹⁵.

On ne peut pas se satisfaire de la situation actuelle, pour au moins deux raisons. D'une part il y a des informations internes au ministère qui échappent aux autres réseaux¹⁶, d'autre part on se prive d'une plus value technique que pourraient apporter les services déconcentrés proches de l'évènement.

Une mobilisation de tous les acteurs est donc nécessaire pour assurer la redondance de l'information, seul gage de fiabilité et de pertinence.

6.2. La diffusion des informations collectées se fait plutôt bien et les bulletins d'informations sont appréciés

La diffusion de l'information se fait de plusieurs manières :

- un bulletin quotidien est diffusé au moins tous les matins à 8h30. Il reprend tous les événements des dernières 24 heures avec une situation générale en tête de bulletin qui fait la synthèse des événements et ensuite un détail par accident ou événement classés par mode de transport : Transports routiers et infrastructures routières, Transports collectifs, Transports aériens, Transports maritimes et fluviaux, Urbanisme Habitat Construction, Tourisme, Autres domaines. Le bulletin se termine par une rubrique concernant la sûreté : paquets suspects, menaces et actes de terrorisme et enfin une rubrique sur les exercices
- des flash spéciaux en temps réel pour les événements classée de niveau 2 , suivis de bulletins complémentaires si nécessaire.

¹⁴Direction générale de l'aviation civile

¹⁵Service départemental d'incendie et de secours

¹⁶ A titre d'exemple, la destruction d'une DDE par un incendie n'a été connue du CMVOA que 48 heures après, et pas par une source interne au ministère.

Ces différents bulletins sont bien entendu envoyés aux cabinets des ministres de l'équipement et du tourisme. Ils sont également envoyés au secrétariat général et à toutes les directions générales du ministère. Au total c'est 125 destinataires que les messages internet servent chaque fois. Les rencontres de la mission avec les décideurs du ministère permettent de noter un satisfaction générale sur le contenu de ces bulletins, et sur leur fiabilité. La présentation qui vient d'être modifiée au début 2007 méritera peut-être encore des ajustements, mais l'outil est apprécié. Les quelques situations de crise vécue en 2006 ont montré que le CMVOA, loin de prendre la place des directions techniques, a joué son rôle et a apporté une aide aux dispositifs de crise.

6.3 Les synthèses à la suite d'évènements sont encore laborieuses

L'archivage de toutes les informations, avec leur origine et l'historique, est effectué sur support informatique par les agents postés. Malheureusement, à ce jour, la richesse de cette base de données n'est pas exploitée. La mission recommande de compléter les productions actuelles par des publications hebdomadaires et/ou mensuelles qui permettront de mettre en évidence des tendances, ou des variations saisonnières, et qui permettraient d'avoir une vue plus globales des évènements. Ce n'est pas le rôle du CMVOA de tenir des statistiques de chaque mode de transport, mais à travers ce dont il a connaissance on peut trouver des renseignements qui échappent peut-être à d'autres analyses. Les évènements qui doivent faire l'objet d'un suivi doivent être définis ainsi que la manière dont ce suivi doit être conduit et par qui.

Un autre domaine mériterait d'être développé, c'est celui des synthèses à la suite des évènements les plus importants. Au delà des aspects techniques, traités par les BEA, les directions techniques, ou les opérateurs, un retour d'expérience sur la manière dont l'information a été fabriquée et comment elle a circulé serait intéressant pour l'amélioration des dispositifs et la correction des dysfonctionnements. **Cette procédure de retour d'expérience doit être systématisée et organisée en interne au CMVOA pour améliorer les procédures, les formations et les protocoles.**

Ce travail doit être fait en dehors de la salle de transmission.

7 Conclusion : le CMVOA existe et fonctionne. Il doit être conforté pour rester efficace.

Le ministère de l'équipement s'est doté d'une structure spécialisée dans le recueil et la diffusion des informations concernant les événements pouvant affecter l'ensemble des modes de transport et les domaines dont le ministère a la responsabilité. Cette structure, bien que toute récente, fonctionne déjà et répond aux objectifs qui lui ont été fixés. Elle contribue à améliorer le réseau interne et à fédérer les directions générales autour de cet objectif de recueil de l'information. Elle a la capacité à évoluer suivant les orientations ministérielles et interministérielles qui pourraient apparaître. Elle pourra servir la communication de crise qui est en train de s'organiser, et la rendre plus opérationnelle et plus pertinente. Son installation à la Défense n'est peut-être pas optimum, mais elle a l'avantage de mettre à la disposition des directions un outil et des locaux bien adaptés à la gestion des crises.

Certes des progrès importants sont encore à faire, d'abord dans la formation des personnels du CMVOA qui doivent acquérir les compétences d'un métier nouveau, et également dans les services centraux et déconcentrés du ministère pour profiter de la compétence de chacun dans son domaine.

L'ingénieur général des ponts et chaussées

Jean Claude FINOT

Récapitulatif des recommandations :

- 1- Faire installer dans les meilleurs délais un dispositif d'enregistrement des communications téléphoniques de la salle de transmission
- 2- Poursuivre les recrutements pour armer les postes de l'unité technique et de l'unité administrative conformément aux prévisions initiales
- 3- Confier les travaux de réflexion ou de conception à des personnels à horaire de bureau pour distraire le moins possible les agents postés de leur travail de veille
- 4- Aménager les cycles de travail pour dégager des temps de repos
- 5- Avoir recours au sureffectif temporaire pour anticiper les rotations de personnels et pour permettre la formation des nouveaux arrivants
- 6- Repenser l'encadrement pour trouver une fonction d'appui à l'effectif de veille
- 7- Structurer les manuels d'exploitation et de formation du CMVOA et mettre en place une formation initiale et continue des personnels
- 8- Aménager les locaux pour que les conditions de veille soient plus confortables
- 9- Mettre rapidement en oeuvre une action, concertée avec le secrétariat général et les directions générales, en direction des services déconcentrés du ministère pour améliorer la circulation de l'information et sa qualité
- 10- Signer, en liaison avec les directions générales du ministère, des accords avec les grands opérateurs
- 11- Organiser au sein du CMVOA une procédure de retour d'expérience, pour améliorer les procédures, les formations et les protocoles

ANNEXE 1 : Lettre de commande du HFD

2006-0065-01



ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer



Service de défense
et de sécurité

N° 10/DERVO

La Défense, le 05 JAN 2006

**Le Haut fonctionnaire de défense,
Chef du service de défense et de sécurité**

à

Monsieur le Vice-Président du Conseil Général des
Ponts et Chaussées

objet : Evaluation des protocoles formalisant les circuits d'information relatifs aux événements de sécurité et de défense intéressant le ministère.

références : Instruction du directeur du cabinet du 19 janvier 2006

Note de méthode SDS n° 00059 du 20 janvier 2006

affaire suivie par : Christine Lenco et Jean-Yves Chatalic SDS/CMVOA

tél. 01 40 81 12 70 / 72 01, fax 01 47 73 60 96

mél. christine.lenco@equipement.gouv.fr

jean-yves.chatalic@equipement.gouv.fr

Evaluation protocoles CGPC.doc

Par instruction visée en référence, le directeur du cabinet a chargé le centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte (CMVOA) d'assurer l'information privilégiée du ministre et de son cabinet, 24h par jour et 365 jours par an, pour tous les événements de sécurité et de défense intéressant l'ensemble du champ de compétence du ministère.

A cette fin, les procédures et les circuits d'information ont été déclinés au sein de protocoles particuliers passés entre le centre ministériel, le secrétariat général, les directions générales et les deux directions de mission, sur la base de trois niveaux de vigilance : veille permanente (niveau 1), veille renforcée (niveau 2), alerte ou crise avérée (niveau 3).

Il a été souhaité que la mise en œuvre de ces protocoles et, de manière plus générale, le traitement des informations sur les événements de sécurité fassent l'objet d'une évaluation.

Les protocoles sont désormais formalisés et le centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte assure désormais un service continu.

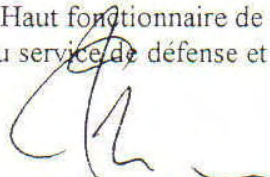
Je souhaite que vous désignez un ou deux missionnaires pour procéder à l'évaluation du dispositif mis en place et formuler les recommandations qui pourraient s'avérer utiles pour améliorer son efficacité.

Grande Arche
Paroi Sud
92055 La Défense cedex
téléphone (secrétariat) :
01 40 81 75 09
télécopie :
01 47 73 60 96
mél :
sds@equipement.gouv.fr

Le chef du bureau du cabinet et le chef du centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte pourront collaborer à ce travail.

Il conviendrait que le rapport d'évaluation puisse être communiqué aux membres du comité de direction du ministère avant le 31 août 2006.

Le Haut fonctionnaire de défense
Chef du service de défense et de sécurité



Gilles LEBLANC

PJ : protocoles

Copie à : Monsieur le directeur de cabinet (à titre de compte rendu),
Monsieur le chef du bureau du cabinet,
Monsieur le secrétaire général.

ANNEXE 2 : Lettre de mission



note à l'attention de

Monsieur Jean-Claude FINOT,
ingénieur général des ponts et chaussées

ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer



Conseil général
des Ponts
et Chaussées

Vice

La Défense, le 18 SEP. 2006

Référence n° 004628-01

Par note du 6 mars 2006, le haut fonctionnaire de défense, chef du service de défense et de sécurité a demandé au Conseil général des ponts et chaussées de diligenter une mission d'évaluation de la mise en œuvre des protocoles formalisant les circuits d'information relatifs aux événements de sécurité et de défense intéressant le ministère.

Sur proposition de M. Philippe JAQUARD, président de la 6ème section du CGPC, je vous saurais gré de poursuivre et achever la mission enregistrée sous le n° 004628-01 dans le système de gestion des affaires du CGPC.

Claude MARTINAND

Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 21 22
télécopie :
01 40 81 23 24
courriel :
Cgpc-sg
@equipement.gouv.fr

Copies à : M. le Président et M. le Secrétaire de la 6ème section
M. le Président et M. le Secrétaire de la 1ère section
M. le Haut-Fonctionnaire de Défense, chef du service de défense et sécurité

ANNEXE 3 : Liste des personnes rencontrées (hors SDS)

DIRECTION GENERALE DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION : DGPA

Hélène JACQUOT-GUIMBAL : Directrice Générale

Michel-Régis TALON : adjoint à la directrice de la DAJIL (Direction des Affaires Juridiques, Informatiques et Logistiques)

Didier COLIN : sous-directeur des technologies de l'information

Amaury de BOUVET : chef de bureau PLM1 (Bureau des services d'utilité collective)

Pierre LEVASSEUR : adjoint au chef de bureau PLM1

SECRETARIAT GENERAL : SG

Patrick GANDIL : secrétaire général

Patrick LABIA : Chef du service du personnel et de l'administration (SPA)

Odile CHEREL : Directrice du service de l'information et de la communication (SIC)

DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA CIRCULATION ROUTIERE (DSCR)

Jean PANHALEUX : Directeur adjoint

Frédéric PERONNY : Directeur de la division transport du CNIR

DIRECTION DU TOURISME

Frédéric PIERRET : Directeur

Elize MENARD : Chargée de mission auprès du directeur

DIRECTION GENERALE DES ROUTES (DGR)

Yves CHOLIN : Adjoint au sous-directeur de la gestion du réseau

Virginie ROBINET : Chef du bureau de l'aménagement et de la qualité

DIRECTION GENERALE URBANISME HABITAT CONSTRUCTION (DGHUC)

Alain LECOMTE : Directeur général

Alain JACQ : Adjoint aux directeurs

DIRECTION GENERALE DE LA MER ET DES TRANSPORTS (DGMT)

Patrice RAULIN : Directeur général

Jean-Michel AUBAS : chef de la mission sûreté-défense

Jean-Bernard ERHARDT : Adjoint au sous-directeur de la sûreté maritime

Bernard MENORET : Adjoint au directeur des transports ferroviaires et collectifs

Philippe MALER : Adjoint au directeur des transports maritimes, routiers et fluviaux

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE (DGAC)

Michel WACHENHEIM : Directeur général

CENTRE NATIONAL D'INFORMATION ROUTIERE (CNIR)

Frédéric PERONNY : Directeur de la division transports

Dominique CHOFFE : Adjointe au directeur

METEO-FRANCE

Gérard LEBARS : Chef du département des missions de défense

Jean-Philippe LAURAC : Adjoint au chef de département.

Dominique RIO : Assistant technique (Département des missions de défense)

SNCF –CENTRE NATIONAL DES OPERATIONS (CNO)

Fernand VICTORIA : chef de la division régulation pilotage

Jacques BRISOU : Dirigeant CNO

DRE-LYON

Marc DELEIGUE : Adjoint Sécurité Défense zone sud-est

ANNEXE 4 : Nombre de messages reçus en 2006

ANNEE 2006

1) ESTIMATION DU NOMBRE DE MESSAGES RECUS ET TRAITES PAR LE CMVOA

<u>TYPE d'envoi</u>	<u>Nombre de messages recus</u>	<u>Nombre de messages traités</u>
SYNERGI	22 000	7 000
COGIC (Bulletins quotidiens et alerte météo)	500	500
Centre Opérationnel de Zone PARIS	500	500
CNIR	12 000	12 000
SNCF	4 500	4 500
DGAC	1 400	1 400
RATP	5 000	5 000
METEO - FRANCE (Bulletins de suivi et alertes de vigilance)	5 000	5 000
Messages téléphoniques enregistrés	400	400
VIGIPIRATE	1 500	1 500
TSM	15 000	Enregistrement
MAGDA	1 000	Enregistrement
Télécopies	300	300
Dépêches AFP	520 000	1 000
Autres messages	1 500	1 500
TOTAL	590 600	40 600

ANNEXE 5 : Nombre de messages émis en 2006

ANNEE 2006

2) MESSAGES EMIS PAR LE CMVOA

a) Selon le mode d'émission

<u>TYPE d'envoi</u>	<u>Nombre d'envoi</u>
Bulletin de synthèse quotidien	365
Courriel	2200
Magda	25
Messages non CD	2400
Messages CD	30
Total :	5 020

b) Flashs

<u>Domaine</u>	<u>Total</u>
Météo France	76
Transports Routiers	114
Transports Ferroviaires	96
Transports Collectifs (Bus RATP)	26
Transports Maritimes et Fluviaux	36
Transports Aériens	89
Divers dont manifestations : 62 (Incendies, exercices : 47 alertes bombes etc,...)	109
Total :	546

ANNEXE 6 : Un exemple de protocole (DGR/SDS)

1/7



ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer



Service de défense
et de sécurité
Direction générale des
routes

PROCOLE

sur les circuits d'information relatifs aux évènements de sécurité
et de défense intéressant le ministère des transports, de
l'équipement du tourisme et de la mer

entre

le service de défense et de sécurité (SDS)

et

la direction générale des routes (DGR)

1 Préambule

Par instruction du 19 janvier 2006, le directeur de cabinet du ministre a chargé le centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte d'assurer l'information privilégiée du ministre, 24h/jour et 365 jours/an, pour tous les évènements de sécurité et de défense intéressant l'ensemble du champ de compétence du ministère.

Il lui est notamment demandé de produire, à partir des informations collectées essentiellement auprès des services centraux du ministère, des autres centres ministériels, des centres opérationnels des opérateurs, du réseau des adjoints sécurité défense et des médias, des bulletins de synthèse quotidiens, ainsi qu'en cas d'évènements importants ou graves, des points de situation.

En période d'exercice ou de crise, le centre doit en outre, préparer la logistique nécessaire à la mise en place de l'équipe ministérielle ou interministérielle constituée à la demande du gouvernement pour répondre aux spécificités de chaque exercice ou crise, et en assurer le support technique.

Dans le même temps, le directeur général des routes a souhaité mettre en place une permanence assurée au niveau central par un cadre mis en astreinte décisionnelle à cet effet. La veille permanente de la DGR est assurée pendant les heures ouvrables par les sous-directions dans les domaines respectifs de leurs compétences. Les sous-directions rendent compte au cabinet du directeur général qui transmet l'information au CMVOA. Hors heures ouvrables, c'est le cadre de permanence qui est chargé dans tous les domaines de compétence de la DGR de cette mission.

L'astreinte est assurée, en dehors des heures ouvrables, au domicile de l'agent ou en tout autre lieu lui permettant d'assurer sa mission et de rejoindre le ministère dans des délais raisonnables. Le cadre de permanence dispose pour l'exercice de sa mission d'une mallette comportant les moyens de contacter les acteurs du terrain ainsi que d'un téléphone portable dont le numéro est précisé en annexe.

2 Nature et classification des évènements

Pour répondre aux exigences de qualité attendues, les procédures et les circuits d'information relatifs aux évènements intéressant le champ d'activité de la direction générale des routes, à savoir le développement du réseau routier national, son entretien et son exploitation, hors gestion du trafic et de l'information des usagers, sont déclinés au sein du présent protocole particulier passé entre le SDS et la DGR sur la base de trois niveaux de vigilance : veille permanente (niveau I), veille renforcée (niveau II), alerte ou crise avérée (niveau III) auxquels correspondent des modalités spécifiques de remontée des informations. Ces niveaux de vigilance sont activés en fonction du niveau des évènements qui se produisent. Une classification indicative des évènements est jointe en annexe.

VEILLE PERMANENTE (NIVEAU I)

La veille permanente est activée vingt quatre heures sur vingt quatre, trois cent soixante cinq jours par an. Elle est assurée pendant les heures ouvrables par le cabinet du directeur général des routes et par le cadre de permanence hors heures ouvrables. Elle correspond aux périodes pendant lesquelles il ne se produit aucun événement ou des événements de niveau I. Des dispositions sont prises pour que cette veille permanente soit maintenue en cas d'activation d'une cellule de crise pour un événement de niveau III.

Pendant les heures ouvrables, le cabinet du directeur général des routes rend compte instantanément de l'évènement. Hors heures ouvrables, le cadre de permanence de la DGR rend compte au CMVOA de l'information qu'il a reçue le premier jour ouvrable qui suit l'évènement, avant 7 heures.

Il s'agit ici d'évènements ponctuels dont la nature ou les effets ne justifient pas un suivi dans le temps et ne sont pas de nature à être repris par les médias (soit par leur importance, soit par leur originalité, soit en raison de la personnalité ou de la nationalité des personnes impliquées).

VEILLE RENFORCEE (NIVEAU II)

La veille renforcée est décidée par le directeur général des routes lorsqu'un ou des évènement(s) sont jugés par lui comme devant faire l'objet d'un suivi particulier. Il s'agit d'évènements de niveau II.

Le CMVOA est informé en temps réel par le cabinet du directeur général des routes pendant les heures ouvrables ou par le cadre de permanence en dehors de ces heures. La sous direction concernée ou le cadre de permanence assure, le cas échéant, un suivi dans le temps de l'évènement jusqu'à sa résolution.

Il s'agit d'évènements ayant pour effet la fermeture d'axes routiers, la mise en cause des infrastructures ou du niveau de service assuré par le personnel de services déconcentrés ou d'une société concessionnaire, ou la mise en cause de l'intégrité de ce personnel (décès d'un agent).

ALERTE OU CRISE AVEREE (NIVEAU III)

L'alerte ou la crise avérée est déclenchée lorsqu'un ou des évènements sont caractérisé(s) par les directions générales (ou de mission) et/ou le cabinet du ministre, comme particulièrement graves et nécessitant des prises de décision de niveau central, en particulier qui pourraient justifier l'activation d'une cellule de crise à la DGR ou chez l'un de ses opérateurs ou l'activation d'une cellule de crise au niveau ministériel ou interministériel. Il s'agit des évènements de niveau III, de types catastrophe ou attentat.

Trois scénarios d'alerte ou de crise avérée sont possibles :

- scénario A : une cellule de crise est mise en place à l'initiative du directeur général des routes. Dans ce scénario, le directeur décide de la configuration de la cellule et du lieu de son activation.
- scénario B : une cellule ministérielle de crise est mise en place par le ministre (ou par délégation par un directeur général), celle-ci pouvant répondre à un besoin propre au ministère ou venir en appui à une cellule interministérielle, constituant ainsi sa base arrière. Dans ce cas, la cellule est armée à partir de cadres du SDS et des DAC concernées, l'appui logistique étant assuré par le CMVOA.
- scénario C : une cellule interministérielle de crise est mise en place sur demande du Premier ministre. Le suivi de la gestion interministérielle de la crise peut être confiée :

- au ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ou
- aux services du Premier ministre ou à un autre ministère (intérieur, défense, affaires étrangères, santé, industrie, écologie...).

Dans ce scénario, selon les décisions prises par le directeur de crise, il sera fait appel ou non aux cadres du SDS et/ou à l'appui logistique du CMVOA.

Dans les trois scénarios d'alerte ou de crise avérée, le CMVOA est informé de toute décision prise (activation d'une cellule de crise, nom du cadre mis en responsabilité,...) ainsi que des messages relatifs à la gestion de l'évènement. Le directeur de crise désigné au sein du ministère en assurera le pilotage et disposera, en tant que de besoin, de l'appui technique du CMVOA pour établir les points de situation périodiques.

3 Transmission de l'information

A) PAR LA DGR

niveau de vigilance	au CMVOA (1)		au cabinet du ministre (2)
	Heures ouvrables	Hors heures ouvrables	
I	immédiatement par le cabinet du directeur général	le premier jour ouvrable suivant l'évènement, avant 7 heures, par le cadre de permanence	pas d'envoi direct (informations transmises uniquement par le CMVOA)
II	transmission en temps réel par le cabinet du directeur général	transmission en temps réel par le cadre de permanence	- événement modal : information transmise directement par la DGR en temps réel - événement multi-modal : information transmise uniquement par le CMVOA
III	transmission en temps réel par le cabinet du directeur général	transmission en temps réel par le cadre de permanence	informations systématiquement transmises en parallèle et en temps réel

(1) Les informations sont transmises au CMVOA par courriel :

- permanence-cmvoa@equipement.gouv.fr
- salle-de-crise.sds@equipement.gouv.fr lorsque le CMVOA intervient en appui à une cellule ministérielle de gestion de crise)
- d'autres moyens de transmission peuvent être utilisés (annexe 4)

(2) directeur de cabinet et adjoint(s), cadre(s) de permanence et/ou conseiller(s) technique(s) « de gestion de crise ».

Le CMVOA est dans tous les cas destinataire en copie, de la totalité des messages adressés en direct au cabinet. Il est tenu informé des décisions d'activation de la cellule de crise DGR, des initiatives prises par la direction générale et de la fin des évènements.

B) PAR LE CMVOA

1) Périodicité

- NIVEAU I : 1 bulletin quotidien et des flashes complémentaires ciblés en cas de besoin.
- NIVEAU II : 2 bulletins quotidiens et des flashes complémentaires ciblés en cas de besoin,
- NIVEAU III : informations transmises en temps réel par la DGR au cabinet du ministre. Le CMVOA pourra établir des synthèses particulières concernant l'évènement, produites selon un échéancier défini au cas par cas.

2) Destinataires des bulletins de synthèse et flashes complémentaires :

- Cabinet du ministre :
 - le directeur de cabinet, son ou ses adjoints
 - le cadre de permanence et/ou le conseiller technique de « gestion de crise »
- DGR :
 - les jours ouvrables :
 - le cabinet du directeur général, à charge pour celui-ci de les retransmettre, s'il le juge utile, aux responsables sectoriels de la DGR
 - le cadre de permanence de la DGR
 - le chef de file désigné par le directeur général, si l'évènement relève du niveau III
 - hors jours et horaires normalement travaillés :
 - le cadre de permanence, par SMS envoyé sur le téléphone portable dédié
 - le directeur général des routes, par SMS envoyé sur son téléphone portable

C TRAÇABILITE – ARCHIVAGE - CONFIDENTIALITE

Afin de permettre au ministère de conserver la traçabilité indispensable des informations traitées, le CMVOA assure l'archivage de toutes les informations entrantes et sortantes. A cette fin, il identifie au sein de son chrono départ tant la liste des informations transmises à la DGR que la liste de celles transmises pour son compte (date, heure, modalités de transmission, destinataire, objet). Il identifie en outre dans son chrono arrivée, la liste des informations reçues de la DGR.

Toute retransmission des informations reçues ou émises par le CMVOA à d'autres destinataires que ceux spécifiés dans le présent protocole doit faire l'objet d'un accord préalable du rédacteur du message initial. A cet égard, il est souligné que les informations contenues dans les documents transmis par le CMVOA à la DGR peuvent nécessiter un retraitement par leur destinataire avant d'être utilisées en communication interne, et plus encore, externe.

4 Evaluation et révision

Le présent protocole sera évalué à l'échéance de trois mois. Il pourra ensuite être révisé autant que de besoin par accord entre les parties. Ce protocole, fait à Paris, entre en vigueur le 1^{er} février 2006.

**Le chef du service de défense et
sécurité (SDS)**

signé

Gilles LEBLANC

Le directeur général des

routes
signé

Patrics PARISÉ

Pièces jointes :

- annexe 1 : liste des évènements significatifs
- annexe 2 : points de contact du CMVOA au sein de la DGR pour le traitement des évènements significatifs.
- annexe 3 : moyens de communication du CMVOA

LISTE DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS (1)

TYPE D'EVENEMENTS	QUALIFICATION DE L'EVENEMENT		
	PEU IMPORTANT Niveau 1	IMPORTANT Niveau 2	GRAVE Niveau 3
Accident grave sans interruption de trafic : Avec blessés graves Ayant entraîné la mort d'hommes Personnalité médiatique ou politique impliquée	X X Selon le nombre de tués	X X Selon le nombre de tués	
Tout évènement (incident ou accident grave) ayant nécessité une interruption du trafic	X Selon l'importance de l'axe	X Selon l'importance de l'axe	
Tout évènement qui par sa sensibilité (nature, effets, importance) est susceptible d'intéresser les médias		X	
Accident touchant à l'intégrité du personnel intervenant sur le domaine routier national Touchant un agent du ministère	X Selon la nature et le nombre de personnel impliqué	X Selon la nature et le nombre de personnel impliqué X	
Evènement météorologique particulier	X Selon l'importance de l'axe	X Selon l'importance de l'axe	
Tout évènement impliquant des étrangers		X	
Evènement à caractère technique justifiant l'intervention du réseau équipement ou la réquisition de moyens des entreprises	X	X	
Evènement touchant à la sécurité dans des lieux sensibles (tunnel)		X	

(1) Cette liste ne doit toutefois pas être considérée comme exhaustive. En fonction du contexte, certains évènements jugés a priori non significatifs pourront, compte tenu de circonstances particulières être traités par le Centre Ministériel à la demande de la DGR, du cabinet du ministre ou du HFD.

Le protocole comprend en plus une **annexe 2** intitulée « **Points de contacts du CMVOA au sein de la DGR pour le traitement des évènements significatifs** », et une **annexe 3** intitulée « **Moyens de communication du CMVOA** », non reproduites ici, pour des raisons de confidentialité.

ANNEXE 7 : Exemples de publications :

Bulletin quotidien :

Voir page 44 et suivantes

Flash :

Voir page 53



ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer



Service de Défense et de Sécurité

Centre Ministériel de Veille Opérationnelle et d'Alerte

SYNTHÈSE QUOTIDIENNE CMVOA N°352a
du dimanche 17 décembre à 8h30 au lundi 18 décembre 2006 à 8h30

SITUATION GÉNÉRALE

Météorologie

Consultation de la dernière carte produite par Météo France
en cliquant sur le lien ci-dessous :



<http://www.meteofrance.com/vigilance/index.html>

Principaux faits marquants

Dans la Manche, 1 VL à contre-sens sur l'A84 a provoqué un accident impliquant 8 VL.
Le bilan est de 1 mort et 1 blessé.

Bilan des accidents

Transports routiers :

11 morts (Dordogne, Eure, Gironde, Maine-et-Loire, Manche, Pas-de-Calais, Seine-et-Marne, Somme) et 23 blessés dont 6 graves dans 15 accidents impliquant 29 VL, 3 motos.

Transports collectifs :

1 mort (Hautes-Pyrénées) heurté par un train.

Habitat :

1 mort (Seine-Saint-Denis) et 6 blessés légers dans 2 incendies.

RISQUES : PERTURBATIONS, INCIDENTS, ACCIDENTS

Transports routiers et infrastructures routières

Ain (01) :

Fait : Eboulement d'une falaise sur la N504 (commune de Tenay), le 17 décembre.

Conséquence : - Circulation coupée dans les 2 sens pendant 45mn.
Source : CNIR

Aube (10) :

Fait : Accident impliquant 3 VL sur la N77 (commune de Fays-la-Chapelle), le 17 décembre.

Conséquences : - 2 blessés dont 1 grave.

- Circulation coupée et déviée pendant 1h50.

Source :

SYNERGI

Corrèze (19) :

Fait : Accident impliquant 2 VL sur la D901 (commune de Varetz), le 17 décembre.

Conséquence : - 3 blessés dont 2 graves.

Source : SYNERGI

Dordogne (24) :

Fait : Accident impliquant 1 VL tombé dans l'eau (commune de Bergerac), le 17 décembre.

Conséquence : - 1 mort.

Source : SYNERGI

Eure (27) :

Fait : Accident impliquant 1 VL sur la N13 (commune de Miserey), le 17 décembre.

Conséquence : - 2 morts.

Source : SYNERGI

Gard (30) :

Fait : Accident impliquant 2 VL sur la N116 (commune de Vezénobres), le 17 décembre.

Conséquence : - Circulation coupée sens Ales/Nîmes pendant 10mn.

Source :

CNIR

Gironde (33) :

Fait : Accident impliquant 1 VL et 1 moto (commune de Blaye), le 17 décembre.

Conséquence : - 1 mort et 2 blessés dont 1 grave.

Source : SYNERGI

Maine-et-Loire (49) :

Fait : Accident impliquant 1 VL et 1 moto sur la D766 (commune de Noyant), le 17 décembre.

Conséquence : - 2 morts et 2 blessés légers.

Source : SYNERGI

Manche (50) :

Fait : Accident impliquant 8 VL (dont 1 à contre sens) sur l'A84 dans le sens Caen/Rennes (commune de La Chaise Beaudouin), le 17 décembre.

Conséquences : - 1 mort et 1 blessé.

- Circulation coupée et déviée pendant 3h25.

Source : CNIR

Pas-de-Calais (62) :

Fait : Accident impliquant 1 VL et 1 moto (commune de Fleurbaix), le 17 décembre.

Conséquence : - 1 mort.

Source : SYNERGI

Paris (75) :

Fait : Accident impliquant 1 VL sur le boulevard périphérique extérieur au niveau de la porte de Montreuil, le 17 décembre.

Conséquence : - 1 blessé.

- Circulation coupée pendant 2h40.

Source : CNIR

Seine-et-Marne (77) :

Fait : Accident impliquant 2 VL suivi de feu sur la N4 (commune de Beton-Bazoches), le 17 décembre.

Conséquences : - 1 mort et 2 blessés.

- Circulation coupée et déviée dans les 2 sens pendant 2h45.

Source : CNIR et SYNERGI

Fait : Accident impliquant 2 VL sur la N105 (commune de Pamfou), le 17 décembre.

Conséquence : - 6 blessés légers.

Source : SYNERGI

Somme (80) :

Fait : Accident impliquant 2 VL sur la N17 (commune de Tilloloy), le 17 décembre.

Conséquence : - 1 mort et 4 blessés dont 2 graves.

Source : SYNERGI

Essonne (91) :

Fait : Accident impliquant 1 VL sur la N448 (commune de Corbeil-Essonnes), le 17 décembre.

Conséquence : - 1 mort.

Source : SYNERGI

Seine Saint Denis (93) :

Fait : Accident impliquant 1 VL sur l'A86 en chaussée intérieure (commune de Rosny sous Bois), le 18 décembre.

Conséquence : - Circulation perturbée pendant 10mn.

Source : CNIR

Transports ferroviaires et collectifs

France Entière :

Fait : Poursuite du mouvement social SNCF sur l'ensemble du réseau ferroviaire, le 18 décembre.

Conséquence : - Service annoncé normal sur l'ensemble du territoire (sauf sur le réseau Saint-Lazare : 3 trains sur 5). Consultation de l'état et de l'évolution du trafic :

- <http://www.infolignes.com/>

- <http://idf.sncf.fr/web/site/accueil/etat-traffic/traffic-jour>

Loiret (45) :

Fait : Problème électrique sur la locomotive d'1 train entre les gares de Montargis et de Nogent-sur-Vernisson (ligne Moret-Veneux-les-Sablons/Saincaize), le 17 décembre.

Conséquences : - Passagers transbordés dans un autre train.

- Retard de 3h pour les passagers.

Source : SNCF

Oise (60) :

Fait : Heurt d'1 d'un objet non identifié par 1 TGV entre les gares de Fresnoy-Le-Luat et de Moussy (ligne LGV nord Lille-Europe/Vémars), le 17 décembre.

Conséquences : - Transbordement des passagers à Roissy.

- 18 trains retardés de 5mn à 2h05.

Source : SNCF

Pas-de-Calais (62) :

Fait : Déclenchement d'alarme incendie sur 1 PL dans le tunnel sous la Manche (sens Grande-Bretagne/France), le 17 décembre.

Conséquences : - Circulation interrompue pendant 45mn.

- 17 personnes évacuées par le tunnel de service.

Source :

SVOPN

Hautes Pyrénées (65) :

Fait : Heurt d'1 personne par 1 train entre les gares de Lourdes et Tarbes (ligne Dax/Tarbes), le 17 décembre.

Conséquences : - 1 mort.

- Trafic interrompu pendant 1h45.

Source : SNCF

Paris (75) :

Fait : Heurt d'1 piéton en gare souterraine de Paris-Nord (ligne Paris-Nord/Paris-Gare de Lyon), le 18 décembre.

Conséquences : - Perturbations des lignes B et D du RER.

Source : SNCF

Seine-et-Marne (77) :

Fait : Problème technique sur le PAI (Poste d'Aiguillage Informatisé) de Vaires (ligne Paris-Est/Château-Thierry), le 17 décembre.

Conséquence : - Interruption de circulation pendant 1h25.

Source : SNCF

Transports aériens

Bouches-du-Rhône (13) :

Fait : Perturbation du trafic aérien suite aux conditions météorologiques sur l'aéroport de Marseille, le 16 décembre.

Conséquence : - 2 vols déroutés sur Nice et Montpellier.

Source : DGAC

Oise (60) :

Fait : Perturbation du trafic aérien suite aux conditions météorologiques sur l'aéroport de Beauvais, le 16 décembre.

Conséquences : - Vol RYANAIR en provenance de Milan dérouté sur l'aéroport de Liège.

- Les 128 passagers de ce vol acheminés vers Beauvais par bus.

: DGAC

Source

Val de Marne (94) :

Fait : Incident d'aviation (problème de pressurisation en soute) sur un vol Orly/Fort de France Airbus de la compagnie Corsair, le 17 décembre.

Conséquence : - L'appareil a fait demi-tour et les passagers ont été invités à prendre un autre vol.

Source

: DGAC

Val d'Oise (95) :

Fait : Mouvement social des personnels de la société « SERVAIR 1 » sur l'aéroport de Roissy CDG, le 17 décembre. Les revendications portaient sur l'obtention d'une prime.

Conséquence : - Aucune incidence sur le trafic aérien.

Source : DGAC

Fait : Mouvement social des bagagistes de la société « NETTEC » sur l'aéroport de Roissy, le 17 décembre. Les revendications portaient sur les conditions de travail.

Conséquences : - 12 grévistes sur 120. Aucune incidence sur le trafic.

Source : DGAC

Urbanisme, Habitat, Construction

Tarn-et-Garonne (82) :

Fait : Incendie sur le palier d'1 appartement d'1 immeuble R+3 sur la commune de Montauban, le 17 décembre.

Conséquence : - 4 blessés légers.

Source : SYNERGI

Seine-Saint-Denis (93) :

Fait : Incendie d'1 appartement d'1 immeuble R+2 sur la commune de Saint-Denis, le 17 décembre.

Conséquence : - 1 mort (enfant) et 2 blessés légers.

Source : SYNERGI

Autres domaines

Morbihan (56) :

Fait : Neutralisation d'1 bombe américaine de 250 kg datant de la 2^{ème} guerre mondiale découverte sur un chantier de la commune de Lorient, le 17 décembre.

Conséquences : - Mise en place d'un périmètre de sécurité de 800m.

- Evacuation de la population pendant opération. *Source : SYNERGI*

PAQUETS SUSPECTS, MENACES, ACTES DE TERRORISME

Bas-Rhin (67) :

Fait : Découverte d'1 bagage jugé suspect dans l'aérogare de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, le 17 décembre.

Conséquences : - Mise en place d'un périmètre de sécurité.

- Intervention des démineurs (contenu inoffensif).

Source : DGAC

Paris (75) :

Fait : Présence de 2 valises suspectes en gare de l'Est et de St Lazare, le 17 décembre.

Conséquence : - Intervention des démineurs (contenu inoffensif).

Source : COGIC

Hauts-de-Seine (92) :

Fait : Individu porteur d'un pistolet à grenaille dans 1 rame entre les stations « La-Défense » et « Esplanade-de-La-Défense » (ligne 1 du métro), le 17 décembre.

Conséquences : - Trafic interrompu pendant 29mn.

- Interpellation de l'individu.

Source : RATP



ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer



Service de Défense et de Sécurité

Centre Ministériel de Veille Opérationnelle et d'Alerte

FLASH CMVOA N°349 b
du vendredi 15 décembre 2006 à 17h00

Transports maritimes et fluviaux

Gironde (33) :

Fait : Naufrage d'un chalutier au niveau de la plage centrale de la commune de Hourtin à 15h40.

Conséquences : - Le capitaine a pu regagner la plage par ses propres moyens.

- 2 marins portés disparus.

- Des recherches sont en cours grâce à 2 hélicoptères et 2 embarcations de la sécurité civile. (Impossibilité de mettre les plongeurs à l'eau à cause d'une trop forte houle).

Source : SYNERGI et CROSS ETTTEL

Morbihan (56) :

Fait : Recherche d'une personne tombée à l'eau (homme de 26 ans) d'un navire conchylicole « LE CHAMROK » dans le golfe du Morbihan. Opération débutée à 14h toujours en cours.

Source : Permanencier sécurité Maritime